Une bourse pour les étudiants de 3ème cycle de médecine générale, gynécologie, dermatologie, pédiatrie, psychiatrie et cardiologie

Les étudiants peuvent ainsi solliciter une bourse d’un montant annuel de 10 000 € sur une période de trois ans maximum à n’importe quel moment de leur internat.



Conditions :

- Exercer dans l'année qui suit le doctorat au moins 50% de son temps en tant que libéral ou salarié (y compris en tant que remplaçant) sur l’une des quinze communes du territoire : possibilité d’exercer comme praticien hospitalier
- Un engagement à exercer trois ans sur le territoire

L’aide de la communauté d’agglomération est cumulable avec la signature d’un contrat d’engagement de service public auprès de l’Agence régionale de santé (ARS).

Qui est concerné par cette bourse d'études ?

La bourse d'étude de la communauté d'agglomération Val Parisis concerne les internes de médecine générale, gynécologie médicale et obstétrique, dermatologie, pédiatrie, psychiatrie, cardiologie.

Quel montant ?

La bourse d'étude de la communauté d'agglomération Val Parisis est d’un montant annuel de 10 000 € sur une période de trois ans maximum (30 000 € maximum), à laquelle peut s'ajouter une bourse de stage de 5000 € par tranche de 6 mois à condition d'effectuer son stage sur le territoire en ville et/ou dans un des hôpitaux du secteur (Eaubonne, Argenteuil, Pontoise).

Quelle contrepartie ?

À l'issue de son internat, le médecin s'engage à exercer à 50% d’un temps complet minimum sur le territoire intercommunal pendant trois ans minimum (remplacements, salarié, libéral, mixte).

Il a la possibilité d'exercer comme praticien hospitalier.

Le non-respect de ces dispositions expose le boursier à la restitution des sommes versées par la collectivité.



Une bourse de stage de 4e année (docteur junior) pour les étudiants bénéficiant déjà de la bourse d’études.

Conditions :

- 5000 € par stage de 6 mois effectué sur l’une des quinze communes de l’agglomération ou dans l’un des trois hôpitaux de secteur (CH d’Eaubonne, CH d’Argenteuil, hôpital de Pontoise)
- Possibilité d’effectuer deux stages de 6 mois dans les conditions précédentes pour un montant total de 10 000 €

Des débouchés en ville

- Essor des structures d’exercice coordonné ces dernières années
- Plusieurs projets de rénovation, construction de structures de santé
- Trois hôpitaux de secteur (Eaubonne, Argenteuil, Pontoise)

Proximité de Paris et des principaux pôles mais aussi de la nature

- La Défense, Cergy-Pontoise, Roissy, Charles de Gaulle
- Forêts, berges de Seine aménagés,
- Le parcours de La Seine à Vélo qui relie Paris à la mer
- Une vie culturelle, sportive, associative et de loisirs développée

Un accompagnement sur mesure

Un interlocuteur identifié à l’agglomération pour les questions quotidiennes : logement, mode de garde des enfants...



Infos pratiques

La majorité des villes du territoire étant classées en ZIP ou ZIP+, d'autres aides à l'installation peuvent également être apportées par l'État ou la CPAM à l'issu de cet internat.

Contact

Tatiana Aguyao

Chargée de projet santé et action sociale

06 33 81 83 67

Documents
Guide 2026 des structures de soins sur Val Parisis
Liens utiles
Formulaire en ligne